Etude Transition et ConsoElec - Règlement de la loterie

PREAMBULE

Dans le cadre d'une étude scientifique sur la consommation électrique des ménages, intitulée *Transition et ConsoElec,* l'Observatoire de la Transition Énergétique, en collaboration avec le laboratoire GAEL (situé au 1241 rue des Résidences, 38 400 Saint Martin d'Hères, représenté par Daniel LLERENA, Professeur à l'Université Grenoble Alpes) et le laboratoire G2ELab (situé au 21 Av. des Martyrs, 38000 Grenoble, représenté par Frédéric WURTZ, Directeur de Recherche du CNRS), réalise un tirage au sort parmi les personnes ayant participé à l'étude du 16/05/2025 au 15/11/2026. Ce tirage au sort sera réalisé dans les jours qui suivent après vérification du respect de conditions de participation décrites dans le règlement ci-dessous.

Une publicité de cette loterie sera réalisée aux personnes qui ont participé à *Transition et ConsoElec* depuis le début de l'étude.

ARTICLE 1 : CONDITIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION

La participation à cette loterie est gratuite et sans obligation d'achat ; elle est ouverte à toute personne majeure à la date du 01/05/2025. Pour participer au jeu concours, il faut avoir finalisé intégralement l'étude *Transition et ConsoElec* de l'Observatoire de la Transition Énergétique, ainsi que d'avoir accepté les conditions de ce règlement.

Toute réponse incomplète, non-conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, comportant des indications fausses, falsifiées ou erronées entraînera la nullité de la participation.

Les personnes ayant participé à l'élaboration de l'étude *Transition et ConsoElec*, ainsi que leurs conjoints ou concubins ne sont pas autorisés à participer.

ARTICLE 2 : DURÉE

À la date du 15/11/2026, la loterie associée à l'étude *Transition et ConsoElec* sera clôturée et l'inscription au tirage au sort sera considérée comme close. Les laboratoires GAEL et G2ELab procéderont au tirage au sort avant la fin du mois de novembre 2026, les participants lauréats seront contactés à l'adresse indiquée dans l'étude *Transition et ConsoElec*.

ARTICLE 3 : DOTATION

La probabilité d'être tiré au sort est d'au moins 10% des participants, dans la limite des 700 premiers participants ou au 15/11/2026 si ce nombre n'est pas atteint à cette date. Chaque lot comprend un chèque cadeau d'une valeur de 15€. Ce chèque cadeau sera transmis aux participants lauréats via un courrier postal à l'adresse indiquée dans l'attestation du fournisseur d'électricité déposée lors du questionnaire de l'étude.

Le tirage au sort sera effectué sous l'autorité et le contrôle des organisateurs de l'étude.

Il ne pourra être attribué qu'un seul lot par foyer et par attestation de fournisseur. Pour cela, seule l'adresse mail, le nom et le prénom seront utilisés par les organisateurs pour participer au tirage au sort.

Chaque lot offert ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit.

ARTICLE 4 : LIMITE DE RESPONSABILITÉ

Les organisateurs ne sauraient être tenu pour responsable si, pour une raison de force majeure ou d'un événement indépendant de sa volonté, la loterie devait être annulée, prolongée, écourtée, modifiée ou reportée. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique de la loterie est perturbé pour toute cause échappant aux organisateurs, ceux-ci se réservent le droit d'interrompre le

jeu. Les organisateurs ne peuvent être tenu responsables de problèmes de connexion internet, quels qu'en soient les causes, qui pourraient interrompre la saisie des réponses aux questionnaires de l'étude *Transition et ConsoElec* par un participant.
Les gagnants renoncent à réclamer aux organisateurs tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

ARTICLE 5 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES
Concernant la loterie, si vous avez donné votre consentement à participer, alors votre participation est validée. Cette participation implique un traitement de données à caractère personnel réalisé par les laboratoires GAEL et G2Elab en tant que co-responsables de traitement. Il s'agit de données d'identité pour l'ensemble des participants à la loterie et, pour les lauréats, l'adresse postale indiquée dans l'attestation de contrat de fourniture d'électricité.
Ce traitement est indispensable pour réaliser la loterie et fondé sur l'intérêts légitime des responsables de traitement de promouvoir leur étude *Transition et ConsoElec* par le biais d'une loterie.
Les destinataires de ces données sont exclusivement les membres de l'équipe interne chargée de la réalisation de la loterie. Votre participation n'implique aucun transfert de données en dehors de l'équipe de recherche. Ces données ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales. Le traitement prendra fin après la réalisation du tirage au sort et, le cas échéant, après l'envoi du lot aux gagnants. Toutefois, ces mêmes données étant traitées dans le cadre de la participation à l'étude, elles sont conservées au-delà de la réalisation de la loterie, conformément aux dispositions prévues dans la mention d'information de l'étude *Transition et ConsoElec*.
La notice d'information relative à cette étude est disponible en cliquant sur le lien ci-dessous :
Notice *Transition et ConsoElec*

Conformément à la réglementation sur la protection des données à caractère personnel (RGPD et loi « informatiques et libertés »), les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement, d'opposition, d'effacement des informations qui les concernent. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés après avoir contacté le délégué à la protection des données, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL ou par voie postale CNIL 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en envoyant une demande à l'Observatoire de la Transition Énergétique : ote-etudes@univ-grenoble-alpes.fr ou au DPO à l'adresse dpo@univ-grenoble-alpes.fr

ARTICLE 6 : ACCEPTATION
Du fait de leur participation à l'étude *Transition et ConsoElec* et de leur accord à prendre part à ce tirage au sort, les participants acceptent le présent règlement.
Le présent règlement pourra être consulté jusqu'au 30/11/2026 à l'adresse suivante :
Règlement de la loterie associée à *Transition et ConsoElec*

ARTICLE 7 : DÉPOT LÉGAL
Le présent règlement du tirage au sort de l'étude *Transition et ConsoElec* dressé en 7 articles et établi sur 2 pages est déposé en l'Étude N'KAOUA & CALAS – SED LEX, Commissaires de Justice et Associés à GRENOBLE, y demeurant 13, cours Jean Jaurès 38000 GRENOBLE. Il entrera en vigueur à compter de son enregistrement et tout participant sera réputé l'accepter du simple fait de sa participation à l'étude *Transition et ConsoElec*.